

APPEL D'OFFRE DE RECHERCHE DERMATOLOGIE LIBERALE DE LA SOCIETE FRANCAISE DE DERMATOLOGIE 2012

Les dossiers doivent être déposés avant le 15 Septembre 2012

Dans le but de favoriser la recherche dermatologique en pratique libérale, la Société Française de Dermatologie (SFD) lance en 2012, pour la 3^{ème} année, un appel d'offre de 100 000 euros. Cet appel d'offre s'adresse aux dermatologues libéraux et aux associations de dermatologues libéraux. Cet AOL est destiné à soutenir des projets de recherche clinique ou clinico-biologique dont la thématique doit être centrée sur l'étude d'une pathologie dermatologique et/ou de sa physiopathologie. Ces études, **chez l'homme**, pourront porter sur des stratégies diagnostiques, de dépistage ou de prévention, des essais thérapeutiques, des études épidémiologiques, des évaluations de prise en charge thérapeutique ou des études physiopathologiques. Les projets peuvent être multicentriques.

Les projets seront analysés et expertisés par les membres du Bureau de la Recherche de la SFD et des experts extérieurs. Des recommandations seront communiquées aux auteurs du projet. Bien entendu, si le projet n'est pas prêt à cette date, il pourra être soumis à l'AOL de l'année suivante.

Le coordonnateur du projet, candidat à l'AOL, doit être un/une dermatologue libéral(e) membre de la SFD. Le projet soumis doit être rédigé de manière concise (5 pages dactylographiées) en précisant le rationnel de l'étude, l'hypothèse de travail, l'objectif de l'étude, la méthodologie et les résultats attendus. Il doit s'accompagner d'un résumé structuré (Introduction- Objectifs- Matériel et méthodes -Résultats attendus) selon les instructions aux auteurs des Annales de Dermatologie. Une présentation de la demande financière doit être clairement exposée car elle sera également publiée.

Les projets seront sélectionnés par le Bureau de la Recherche de la SFD qui nommera un rapporteur par projet. Celui-ci choisira au moins deux évaluateurs extérieurs qui expertiseront le projet selon une grille élaborée par le Bureau de la Recherche de la SFD, prenant en compte : 1) l'originalité, 2) la faisabilité, 3) la méthodologie. Il sera également tenu compte de l'intérêt éventuel du projet en Santé Publique. Les projets seront ensuite classés.

Les dossiers concernant cet AOL pourront être obtenus sur demande au Secrétariat de la SFD ou bien téléchargés sur le site internet de la Société. Les projets devront être adressés au plus tard **le 15 Septembre 2012** au coordonnateur du Bureau Scientifique de la SFD (Pr Nicolas DUPIN sfd@wanadoo.fr) pour une 1^{ère} évaluation.

Une évaluation des projets ayant bénéficié d'un financement dans le cadre de cet appel d'offres sera réalisée régulièrement par le Bureau Scientifique de la SFD. Une fois réalisés, les projets financés devront faire l'objet d'une présentation lors d'une séance de la SFD ou lors des Journées Dermatologiques de Paris. Par ailleurs, les travaux financés dans le cadre de l'AOL pourront être publiés "in extenso" dans les

Annales de Dermatologie, en se conformant aux règles de publication du journal. Il devra être fait mention dans toutes les communications orales et dans toutes les publications **du financement par la SFD**.

TRES IMPORTANT : NOTE DU TRESORIER DE LA SOCIETE FRANCAISE DE DERMATOLOGIE

Au moment de la soumission de votre demande de bourse nous vous prions de prévoir le compte sur lequel vous souhaitez que cette bourse vous soit versée en cas d'acceptation de votre dossier (Association de formation continue ou de groupe thématique de la SFD, Université, Inserm, etc...).

INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque investigateur principal enverra uniquement par voie électronique au Pr Nicolas Dupin (sfd@wanadoo.fr) un dossier avant le **15 Septembre 2012**.

Chaque dossier de candidature comprendra les rubriques suivantes :

- 1) **Lettre d'accompagnement** (facultative) sur papier libre,
- 2) **Formulaire de candidature** (annexe 1)
- 3) **Résumé structuré selon le modèle d'instructions aux auteurs des Annales de Dermatologie** (annexe 2)

Ce résumé doit comprendre une introduction qui situe le projet, précise l'objectif du travail et son originalité, un chapitre de méthodologie exposant les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet, le déroulement envisagé de la recherche, les conséquences attendues à long terme.

4) Description du programme de recherche.

A rédiger sur papier libre (environ 5 pages dactylographiées double interligne) en suivant le plan ci-dessous :

I- intitulé précis de l'étude

II- investigateur principal

- co-investigateurs
- lieux de recherche

III- type d'étude

- préciser s'il s'agit d'un essai thérapeutique, d'une stratégie diagnostique, de dépistage ou de prévention, d'une étude épidémiologique, d'une évaluation de prise en charge thérapeutique ou d'une étude physiopathologique.
- préciser s'il s'agit d'une étude avec ou sans bénéfice individuel direct.
- si l'étude relève de la loi Huriet, préciser le nom du promoteur de l'étude et joindre une lettre faisant état de son accord.

IV- justification du programme de recherche (1 à 2 pages) en précisant la situation actuelle du sujet de recherche

V- méthodologie en précisant les points suivants :

- critères d'inclusion et d'exclusion,
- calcul du nombre de sujets dans l'étude,
- description des méthodes utilisées (thérapeutiques, de laboratoire...)
- paramètres de jugement (principal, secondaire)
- traitement des données et analyse statistique

VI- capacité de l'équipe à mener le projet à terme

- indiquer la durée prévisible de l'étude.

5) Renseignements administratifs :

- préciser qui est le promoteur de l'étude,
- si l'étude relève de la loi Huriet, préciser si le projet a été soumis à un CPP (Comité de Protection des Personnes) et fournir la lettre d'accord.

6) Présentation détaillée de la demande financière avec justification

à rédiger sur papier libre (1 page)

- préciser la nature des dépenses (personnel médical et non médical), matériel ou produits consommables de laboratoire, missions et déplacements, dépenses de pharmacie),
- si l'étude dépasse un an, donner un budget prévisionnel annuel,
- préciser si l'étude bénéficie d'un cofinancement (demandé ou obtenu).
- préciser sur quel compte doit vous être versée cette bourse (Association de formation continue ou de groupe thématique de la SFD, université, Inserm ou autres)

7) Liste des 5 principales publications des 5 dernières années (si applicable).

**TOUS LES 7 DOCUMENTS DOIVENT ETRE REGROUPES
POUR NE FAIRE QU'UN SEUL FICHER PDF OU WORD**

Annexe 1
APPEL D'OFFRE DE RECHERCHE
EN DERMATOLOGIE LIBERALE
2012
SOCIETE FRANCAISE DE DERMATOLOGIE

Formulaire de Candidature

INVESTIGATEUR PRINCIPAL :

Nom : Prénom :

Date de Naissance : Nationalité :

Lieu de Naissance (N°dépt, ville) :

Adresse professionnelle :

Téléphone : Fax :

E-mail : (indispensable) :

Membre de la Société Française de Dermatologie (oui/non) :

PARRAINAGE :

Nom : Prénom :

Date de Naissance : Nationalité :

Lieu de Naissance (N°dépt, ville) :

Titres et Fonctions :

.....

.....

Adresse professionnelle

Téléphone : Fax :

E-mail : (indispensable) :

Membre de la Société Française de Dermatologie (oui/non) :

* rayer les mentions inutiles

TITRE DU PROGRAMME DE RECHERCHE :

.....

.....

.....

Mots-clés :

A-T-IL DEJA ETE EVALUE ? INDIQUER LA DATE :

TITRE ET DATE DU DERNIER PROJET DE RECHERCHE FINANCE PAR LA

SFD :

Fait à le.....

Signatures :

INVESTIGATEUR PRINCIPAL

PARRAIN

Annexe 2 : RESUME DU PROJET**INVESTIGATEUR PRINCIPAL :****ORGANISME DE RATTACHEMENT :****INVESTIGATEURS ASSOCIES :****TITRE DE L'ETUDE :****RESUME** de type **structuré** destiné à être publié dans les Annales de Dermatologie (15 lignes environ) :**Durée de l'étude et montant demandé :**

Annexe 3
APPEL D'OFFRE DE RECHERCHE
EN DERMATOLOGIE LIBERALE
2012
SOCIETE FRANCAISE DE DERMATOLOGIE

Conseils aux candidats

L'Appel d'Offre de Recherche en Dermatologie Libérale (AOL) 2010 a permis de financer 2 projets sur les 6 projets soumis. L'expertise des projets a souligné la difficulté des auteurs à mettre en place une méthodologie et un budget rigoureux.

Nous sommes conscients de la difficulté à mener une recherche clinique de qualité en milieu libéral sans le soutien logistique que peuvent apporter des unités de recherche clinique ou des centres d'investigation clinique. Il est donc fortement conseillé de s'associer avec un service hospitalier de dermatologie et/ou une équipe institutionnelle (CNRS, INSERM, équipes universitaires ou autres...) de votre territoire de santé, en particulier pour le **soutien méthodologique** (méthodologie de l'essai, aspects financiers, logistique propre à l'essai, qualité du cahier de recueil des données cliniques). L'attribution d'un soutien financier dans le cadre de cet appel d'offres dépend bien entendu de la qualité rédactionnelle du dossier de demande mais surtout de la clarté de l'énoncé de la question posée et de la faisabilité du projet.